

Une étymologie qui se *corse* (adjectif et substantif)

ESTHER BAIWIR, FNRS - UNIVERSITÉ DE LIÈGE

C'est grâce au professeur Dalbera-Stefanaggi que nous avons découvert l'Île de Beauté, à l'occasion d'une réunion de l'*Atlas linguistique roman* qu'elle y avait organisée de main de maître. Afin de rendre hommage à la récipiendaire et à sa terre natale, nous examinerons le traitement lexicographique de *corse* dans le monumental *Trésor de la langue française* (TLF).¹ Cet examen s'inscrit dans le cadre du programme TLF-Étym, dont l'ambition est de revoir certaines des notices "étymologie et histoire" du TLF² afin, d'une part, d'intégrer les nouveaux matériaux dont disposent les lexicographes (éditions de textes, glossaires, études sur un lexème, etc.) et d'autre part, d'appliquer aux matériaux anciens un traitement répondant aux méthodes actuelles de la discipline.

Le choix de ce lexème, tantôt substantif, tantôt adjectif, homonyme du nom propre sur lequel il est formé, s'explique pour les raisons évoquées ci-dessus. Toutefois, il peut également être considéré comme un cas prototypique de déonomastique et servir de modèle pour dégager des considérations générales sur le nouveau paradigme des pratiques étymologiques tel qu'il est appliqué, entre autres, dans le programme TLF-Étym.

Après l'examen de l'article *corse* du TLF (reproduit ci-dessous), nous tenterons de définir les principales pistes d'amélioration pour le paragraphe "étymologie et histoire" de celui-ci.

CORSE, adj. et subst.

I. — *Adj.* De la Corse, qui est particulier à la Corse. *Bandit, indépendance, sol corse. Cette hospitalité corse qu'on ne peut apprécier que lorsqu'on l'a connue* (MÉRIMÉE, *Colomba*, 1840, p. 64).

— *En partic.* [Avec une idée de « farouche »] *Vendetta, vengeance corse. Ce poison m'a mis au cœur une âme corse* (HUGO, *Burgr.*, 1843, p. 115). *Il [l'Empereur] tenait à la fois du César impérial et du félin corse.* (ARNOUX, *Roi d'un jour*, 1956, p. 258).

¹ En 1995, le même lexème avait déjà fait l'objet d'une mise en valeur, plus anecdotique cependant, dans une communication donnée par E. Brunet lors d'un colloque organisé à Corte par le professeur Dalbera-Stefanaggi (Brunet 1996).

² Le TLF-Étym est consultable à l'adresse: <<http://www.atilf.fr/tlf-etym/>>.

— *Loc.* À la corse. En rapport avec des caractères typiquement corses. *Élevée à la corse, Ginevra était en quelque sorte la fille de la nature, elle ignorait le mensonge* (BALZAC, *Vendetta*, 1830, p. 168). *De tout cela [une rupture], il lui fallait une vengeance, sinon à la corse, du moins à la parisienne* (TOULET, *Nane*, 1905, p. 59).

II. — *Substantif*

A. — Personne originaire de la Corse. *Un Corse, une Corse. Corses émigrés* (DE-MANGEON, *Fr. écon. et hum.*, Paris, A. Colin, 1948, p. 636).

— *Spéc.*, *HIST.* *Le Corse.* L'empereur Napoléon I^{er}. *Le rusé Corse* (VERLAINE, *Œuvres posth.*, t. 2, Voy. Fr., 1896, p. 68).

B. — *Subst. masc. sing.* Langue parlée en Corse.

Rem. La docum. atteste *corsico*, subst. masc., fam. (souvent péj.). Personne originaire de Corse. *Synon.* *corse* (*supra* II A). *Entichée de son « corsico », la France faisait feu de ses quatre fers* (ESPARBÈS, *Grogne*, 1905, p. 19). *Notre colonel, étant corse, avait attiré un grand nombre de ses compatriotes (...) que leurs camarades traitaient quelquefois de « corsicos »* (L. DAUDET, *Dev. douleur*, 1931, p. 247).

Prononc. et Orth. : [kɔʁs]. Var. *corsico(t)* : n'est transcrit ds aucun dict. Il peut s'écrire *corsico*, au plur., *corsicos* (*supra* rem.) ou *corsicot*, au plur. *corsicots*, cf. p. ex. A.-L. DUSSORT, *Journal*, 1930, p. 10 : *C'est un corsicot, sapé à vingt piges (...) il me balance moitié corse, moitié français.* **Étymol. et Hist.** [XVII^e s. d'apr. *Lar. Lang. fr.* et *Pt ROB.*]; 1732 adj. « qui appartient à la Corse » *chevaux corses* (*Trév.*); 1840 subst. « dialecte parlé en Corse » *parler corse* (MÉRIMÉE, *op. cit.*, p. 178). Du nom de la Corse, île de la Méditerranée (1606, NICOT), lat. *corsus* « qui appartient à la Corse »; *Corsi* « les Corses ». **Fréq. abs. littér.** : 299. **Fréq. rel. littér.** : XIX^e s. : a) 787, b) 230; XX^e s. : a) 268, b) 319.

Dans le paragraphe examinant la synchronie du mot, la première subdivision est grammaticale; on distingue des emplois adjectivaux et des emplois substantivaux. En tant qu'adjectif, deux sens ont été discernés: le simple sens relationnel ('de la Corse', 1) et le sens particulier maladroitement défini par des crochets ([Avec une idée de «farouche»], 2). L'adjectif entre également dans la locution à la corse ('en rapport avec des caractères typiquement corses', 3).

Quant au substantif, il désigne soit une personne originaire de la Corse (4, avec emploi métaphorique désignant Napoléon I^{er}, 5), soit la langue corse (6).

Une "remarque" traite ensuite du substantif *corsico*, dont l'origine et l'histoire n'ont rien en commun avec notre *corse*. Tandis que le second est forgé, en français, sur un nom propre, le premier est un emprunt. On ne doute pas de l'intérêt qu'il y aurait à examiner les emplois de l'un et l'autre dans les premiers temps de leur cohabitation, mais il s'agit là d'un autre sujet. Quant au paragraphe "prononciation et orthographe", il se rapporte essentiellement au lexème traité dans la «remarque» et non à celui qui sert d'entrée à notre article.

Avant l'étymologie *stricto sensu* – et dans un ordre contraire de celui que laisse entrevoir l'intitulé "étymol. et hist." – le traitement diachronique révèle un premier paragraphe historique. Il est composé d'une première indication entre cro-

chets ([XVII^e s. d'apr. *Lar. Lang. fr.* et *Pt ROB.*]), ne livrant ni forme, ni catégorie grammaticale, ni sens. Les deux autres mentions réfèrent respectivement aux sens 1 et 6: 1732 adj. “qui appartient à la Corse” *chevaux corses* (*Trév.*); 1840 subst. “dialecte parlé en Corse” *parler corse* (MÉRIMÉE, *op. cit.*, p. 178).

Sur les six sens dégagés par l'analyse synchronique du mot, donc, seuls deux bénéficient d'un traitement dans le paragraphe étymologique. Quant au contexte des attestations, il est insuffisant pour assurer le sens du premier cas et la nature grammaticale du second (en effet, son statut de substantif n'est possible que si *parler* n'en est pas un lui-même).

En outre, et en s'extrayant de l'analyse linguistique interne, il est bien curieux de ne pas rencontrer de documentation plus précoce, du moins pour les sens 1 et 4. L'histoire nous emmène par exemple à Rome en 1662, lors de l'affaire de la garde corse... Au cours d'une rixe entre les soldats de la garde corse du Pape et ceux de l'ambassade française, plusieurs personnes perdent la vie, dont l'un des pages de l'ambassadeur. Celui-ci sera rappelé à Paris par Louis XIV et, durant deux ans, l'affaire fera grand bruit... On frôle la rupture diplomatique entre les deux puissances, jusqu'au traité de Pise, en 1664. Ce traité conduira le légat papal à présenter des excuses publiques au monarque, tandis que la garde corse est dissoute... laissant la place à la garde suisse (voir par exemple Haffemayer 2010).

Ces événements n'ont en effet pas manqué de susciter des textes en français, où l'on devait bien désigner cette garde papale. L'affaire est évoquée par exemple par Guillaume Dupeyrat, dans sa *Relation de tout ce qui se passa entre le Pape Alexandre VII, et le Roy de France, au sujet de l'insulte que les Papalins firent au duc de Crequi le 20. Aout de l'an 1662* (publiée à Cologne en 1670). On y rencontre deux occurrences de *Nation Corse*, une de *Milice Corse*, six de *soldats Corses*, une de *troupes Corses* et onze emplois substantivaux (tous pluriels). Quelques années plus tard, d'autres occurrences apparaissent dans le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle (1697), puis chez Régnier-Desmarais dans son *Histoire des Démeslez de la Cour de France avec la Cour de Rome, au sujet de l'affaire des Corses* (en 1707), etc.

Mais c'est à une date plus ancienne encore que nous rencontrons les premières attestations du mot, autant comme adjectif (sens 1) que comme substantif (sens 4). Quant aux quatre autres sens, plus récents, ils exigent un travail d'analyse des données rassemblées. C'est là un des inconvénients de l'homographie entre le toponyme et l'appellatif. Au terme d'un dépouillement qui est sans doute encore provisoire, nous pouvons dresser le tableau récapitulatif suivant:

- (1) *corse* adj. ‘de la Corse, qui est particulier à la Corse’ dp 1630 chez Scipion Dupleix, *Histoire générale de France*, tome 3, 3^e édition, à diverses reprises; par exemple p. 552: *un Janissaire aiant eu envie d'une belle arcubuse que portoit un soldat Corse, il la luy voulut oster. Le Corse se confiant en la capitulation se defendit, & pressé*

lascha plustot le feu que le fer, & tua le Janissaire avec un de ses compagnons.

- (2) **corse** adj. ‘farouche’ dp 1839 chez Xavier Boniface Saintine, Felix-Auguste Duvert, Augustin-Théodore de Lauzanne, *Le plastron*, Paris, Dondey-Dupré, 1839: *Mais tout mon être en a frémi; / De m’offenser puisqu’on s’efforce, / Je veux une vengeance corse ! / Punissons ce couple ennemi, / Guerre à l’amant ! guerre au mari !* (acte 2, scène 10).

=> Certes, des locutions telles que *âme corse*, *haine corse* ou *vengeance corse* se rencontrent plus anciennement, mais dans des contextes liés à l’île, à ses habitants ou au plus célèbre d’entre eux, Napoléon. D’ailleurs, la première des deux attestations citées dans le paragraphe synchronique du TFLi (*Les Burgraves* de Victor Hugo) renvoie également – voire exclusivement – au sens 1. C’est en effet le personnage d’Otbert qui s’exclame:

Savez-vous que je n’ai qu’à demi ma raison ? / Qu’ils m’ont fait boire là je ne sais quel poison, / Eux, ces spectes masqués, pour me rendre la force ? / Que ce poison m’a mis au coeur une âme corse ? (Troisième partie, scène III).

Or, plus tôt dans le texte, Hatto a révélé à Otbert qu’il n’était pas celui qu’il croyait être:

Je vais te dire / D’où tu viens, d’où tu sors, ce que tu vaux ! – messire, / Ton nom est Yorghî Spadaceli. Tu n’es / Pas même gentilhomme. Allons ! je te connais / Ton aïeul était corse et ta mère était slave.

Dès lors, l’*âme corse* d’Otbert / Yorghî n’est plus qu’un sentiment identitaire naissant pour le héros affaibli (notre sens 1).

- (3) **à la corse** loc. ‘en rapport avec des caractères typiquement corses’ dp 1769 chez James Boswell, *Etat de la Corse: suivi d’un Journal d’un voyage dans l’Isle*, Londres, vol. 2, p. 243: *L’ambassadeur Anglais (c’est ainsi que les soldats & les paysans Corses me nommaient) devint bientôt leur grand favori. Je me fis faire un habit à la Corse avec lequel je me promenais d’un air de satisfaction qui leur faisait plaisir.*

=> On le voit, cette première occurrence de la locution reste liée au terroir qui l’a motivée. Mais on en trouve trace dès 1774 en dehors de tout lien référenciel avec l’île, dans le *Journal encyclopédique* de Pierre Rousseau (tome IV, partie II, p. 369). Dans le paragraphe sur les «Nouvelles littéraires», on découvre parmi les nouveautés du règlement de l’école militaire de Colmar la liste des vêtements fournis aux élèves: *culotte & bas chamois, boutons jaunes, col rouges, chapeau bordé d’or, corcarde, avec un déshabillé à la Corse (l’un & l’autre habillement sera renouvelé aussi souvent que la décence & la propreté l’exigeront) !*

- (4) **corse** subst. ‘personne originaire de la Corse’ dp 1630 chez Scipion Dupleix (cf. *supra*, 1).
- (5) **corse** subst. masc. sing. défini ‘Napoléon I^{er}’ dp 1814 chez François Cheron, *Napoléon, ou Le Corse dévoilé: ode aux français*, Paris, Librairie Le Normant, dans le titre mais pas seulement: voyez, dans le texte, p. 5: *Ton génie, inflexible Corse ? / Tu n’as que celui de la force, / Celui de la destruction* ou, dans la note en p. 15, *Mais, à la moindre apparence de révolte, des flots de sang auroient coulé, et Paris se seroit écroulé sous les mains incendiaires du Corse.*

=> Cette ode, que l’auteur dit dans l’avertissement avoir composée en 1809, ne put être diffusée qu’à partir de la chute de l’empereur, même si elle semble avoir eu une certaine diffusion en Angleterre plus d’un an avant sa parution française.

(6) *corse* subst. masc. sing. ‘langue parlée en Corse’ dp 1840, chez Prosper Mérimée, *Colomba* (1840, dans la *Revue des Deux Mondes*, tome 3, Bruxelles).

=> Si cette mention figure bien dans l’article original du TLFi, le contexte gagnerait à être élargi. Ainsi, les quatre attestations substantivales contenues dans le texte sont entourées d’un contexte très favorable: l’ouvrage contient plus de cinquante mentions de la Corse et quelques lignes avant la première attestation du substantif dans le sens 6 figure la locution *dialecte corse*. Dès lors, notre attestation “... bientôt, au plus beau moment, arrivaient quelques mots de patois dont le sens lui échappait. [...] J’étais tout occupée à étudier le corse. Ce matelot, qui chantait une complainte des plus tragiques, s’est arrêté au plus beau moment” (p. 13) a toute apparence d’une innovation, par ellipse de l’élément substantival (*dialecte corse* > *corse*). Plus loin, les autres attestations du substantif se présentent comme suit: *tu vois, je n’ai pas oublié le corse* (p. 66); *prenez garde de dire du mal de miss Lydia, car elle entend très bien le corse* (p. 84); *qui donc lui apprendrait à parler corse ?... Oui, il parlera corse, et je lui ferai un bonnet pointu pour vous faire enrager* (p. 93).

Examinons à présent la partie étymologie du paragraphe intitulé “étymol. et hist.”. Celle-ci devrait, en toute logique, élucider la formation du mot de la façon la plus explicite possible, contrairement à l’expression lapidaire que l’on peut lire : Du nom de la *Corse*, île de la Méditerranée (1606, NICOT), lat. *corsus* “qui appartient à la Corse”; *Corsi* “les Corses”.

Si l’on perçoit bien qu’il y a un lien entre les lexèmes *Corse*, *corsus* et *Corsi*, la nature de ce lien mériterait d’être explicitée... De même que le rôle de chacun dans la formation de l’adjectif et substantif du français. Que le latin ait connu une famille lexicale apparentée à celle de notre lexème n’est pas douteux; outre le toponyme *Corsica*, on peut citer les adjectifs *corsus*, *corsicus*, *corsicanus*, le substantif *corsi* (Gaffiot 2001). Que notre lexème soit issu de façon héréditaire de ceux-ci, en revanche, est à écarter, eu égard aux plus anciennes attestations épinglées *supra*. L’hiatus de plusieurs siècles entre les premiers textes en français et nos premières mentions suffit, en effet, à guider sur l’autre piste: celle du déonomastique. C’est bien sur le toponyme *Corse* que s’est forgé le substantif et adjectif *corse* au XVII^e s., d’abord avec un simple sémantisme relationnel.³ Les sens dérivés (2, 3, 5 et 6), qu’explique l’histoire externe, sont construits secondairement.

Quant à la formulation elliptique de cette translation (“du nom de...”), elle mériterait d’être développée pour mentionner, à tout le moins, l’opération par laquelle est a lieu, par exemple grâce à la formule suivante:

³ On aimerait, pour éclairer les liens entre le toponyme et l’adjectif/substantif, disposer pour le français d’un outil aussi puissant que le *Deonomasticon Italicum*, qui examine, en italien, la filiation entre le toponyme *Còrsica*, l’ethnique *còrso* et l’adjectif *corsico* (Cf. DI, s.v. *Còrsica*).

Formation française: translation déonomastique du nom propre de lieu *Corse*, attesté en français depuis 1606 (Nicot).

Du point de vue théorique, cet examen nous a permis d'illustrer quelques mécanismes récurrents dans l'ancienne pratique lexicographique, qu'il faut éviter à présent, tels que l'*etimologia remota*, dont relèvent les mentions latines, lointaines parentes du toponyme français. Très concrètement, nous avons également soulevé les difficultés liées aux contextes trop courts et, de façon générale, les dangers d'une expression trop synthétique. À l'heure où les critères d'économie liés à une impression physique des ouvrages s'estompent, on peut expliquer, argumenter, détailler.

Enfin, pour en terminer avec notre exemple, il convient de signaler que s'il est traité de façon particulièrement rapide dans le TLF, il n'est pas le seul. Nos conclusions pourraient sans difficulté s'appliquer, par exemple, au substantif et adjectif *belge*...

Bibliographie

- BAIWIR E., STEFFENS M. (2014), *Les pseudo-déonomastiques arabes en français: Étude de cas et tentative de typologie*, in BUCHI É., CHAUVEAU J.-P., PIERREL J.-M. (éds.), *Actes du XXVIIe Congrès international de linguistique et de philologie romane (Nancy, 15-20 juillet 2013)*, Strasbourg, Société de Linguistique Romane / ÉliPhi.
- BRUNET E. (1996), *Les bases de données en texte intégral. Réalisation et diffusion*, in MORACCHINI G. (éd.), *Bases de données linguistiques: conceptions, réalisations, exploitations. Actes du Colloque International de Corte (11-14 octobre 1995)*, Université de Corse / Université de Nice-Sophia Antipolis, pp. 27-52.
- BUCHI É. (1993), *Le traitement des déonomastiques dans le FEW*, in HILTY G. (éd.) (1993), *Actes du XXe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes (Zürich, 1992)*, Tübingen/Basel, Francke Verl., tome IV, pp. 69-78.
- CHAMBON J.-P., GRÉLOIS, E. (2007), *Pour la révision de l'article cheire du Trésor de la Langue française*, in RÉZEAU, Pierre (éd.), *Richesses du français et géographie linguistique*, Bruxelles, De Boeck, volume 1, pp. 327-360.
- DI = W. Schweickard, *Deonomasticon Italicum: dizionario storico dei derivati da nomi geografici e da nomi di persona*, vol. 1: *Derivati da nomi geografici: A-E*, Tübingen, Niemeyer M., 1997-2002.
- FEW = W. von Wartburg (éd.), *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, 25 voll., Bonn/Heidelberg/Leipzig-Berlin/Basel, Klopp/Winter/Teubner/Zbinden, 1922-2002.
- GAFFIOT, F. (2001), *Le Grand Gaffiot, dictionnaire latin-français*, nouvelle édition revue et augmentée par Pierre FLOBERT, Paris, Hachette.
- HAFFEMAYER S. (2010), *L'affaire des gardes corses et l'opinion publique (20 août 1662-*

12 février 1664), in BÉLY L., POUMARÈDE G. (éds.), *L'Incident diplomatique (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Pedone.

SCHWEICKARD W. (1989), *Le traitement des formes déonomastiques dans la lexicographie française*, in KREMER D. (éd.) (1989), *Actes du XVIII^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Trèves, 1986)*, Tübingen, Niemeyer, tome IV, pp. 242-253.

TLFi = P. Imbs, B. Quemada (éds.), *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du 19^e et du 20^e siècle*, 16 voll., Paris, Éditions du CNRS - Gallimard, 1971-1994, <<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>>.